



## Municipalité de Montebello

### AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle de perception 2025

**Avis public** est donné que, conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2025 est maintenant déposé au bureau municipal situé au 550, rue Notre-Dame, Montebello et que les comptes de taxes accompagnés des avis d'évaluation seront expédiés le 3 février 2025.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales imposées et à prélever pour l'année 2025, incluant :

- Les taxes de fonctionnement, spéciales et de secteur imposé sous l'autorité de divers règlements d'emprunt
- Les compensations pour les matières résiduelles, l'eau au compteur, les piscines et la compensation annuelle pour le service d'aqueduc
- La taxe pour les réserves financières suivantes :
  - Réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues
  - Réserve financière pour l'achat et le maintien des véhicules du service des travaux publics
  - Réserve financière pour l'achat et le maintien des véhicules du service de protection incendie
  - Réserve financière pour la réfection du centre communautaire « L'église Notre-Dame-De-Bonsecours »

Nous tenons à vous rappeler que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 5 mars 2025. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300 \$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte soit en un ou trois versements égaux. L'unique versement ou le premier versement est exigible le 5 mars 2025, le deuxième le 3 juin 2025 et le troisième le 2 septembre 2025.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales, par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (téléphone, internet ou guichet automatique). En vous assurant de la bonne inscription de votre numéro de matricule à 18 chiffres dans votre dossier de paiement électronique.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos chèques accompagnés des talons de remises détachables. Une boîte de dépôt pour courrier est maintenant disponible près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Si vous ne recevez pas votre compte d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2025, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité au 819 423-5123, poste 3401.

DONNÉ à Montebello ce 23<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs Directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23<sup>e</sup> jour de janvier entre 10 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier